



NOUVELLE CARTE GRISE

Par **PAULETTE93**, le **23/03/2019** à **17:39**

Bonjour, alors...j'ai acheter une voiture 205 de 1987 cet année, mais l'ancien propriétaire (mon amis) qui l'a acheter en mars 2018 n'a jamais effectuer les démarches pour faire la carte grise à son nom (le véhicule avait besoin de réparation, elle était immobiliser).

Le précédent vendeur (de mars 2018 qui a vendu la voiture à mon amis) à bien fait la déclaration de cession, j'ai la notification avec le nom de mon amis et la carte grise est barré, datée etc..

Ma question est : de quelle façons dois je procéder pour effectuer la nouvelle carte grise à mon nom ? Dois je faire une carte grise au nom de mon amis le précédent acheteur avant de devoir faire la mienne à mon nom ?

Sachant que j'aimerais également la passer en collection, mais le délais d'attente pour l'attestation est long..

Ai-je une solution alternative dans ce cas ?

Petite précision la voiture possède le contrôle de technique (mars 2019) et est également assurée depuis avril 2018..

Merci pour vos réponses :)

Par **Visiteur**, le **23/03/2019** à **21:21**

Bonjour

Dois je faire une carte grise au nom de mon amis le précédent acheteur avant de devoir faire la mienne à mon nom ?

OUI, vous avez donné la bonne réponse.

Par **janus2fr**, le **24/03/2019** à **09:46**

[quote]

OUI, vous avez donné la bonne réponse.

[/quote]

Non ce n'est pas bon !

On ne peut pas faire la carte grise au nom de quelqu'un d'autre !

C'est donc à votre vendeur de faire faire la carte grise à son nom (comme il aurait du le faire avant la vente) afin de pouvoir la barrer. Vous ne pourrez faire faire la votre qu'après cela...